

Partenariat Gaz Viessmann Antargaz et Finagaz du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019*



Chèque Avantage
fabricant
200 € TTC offert*

VIESSMANN

En partenariat avec Antargaz et Finagaz

Chaudière gaz à condensation Viessmann

Cochez la case correspondante

Vitocrossal 300-CU3A

Vitodens 242-F + Vitosol

N° de série du produit :

VOS COORDONNÉES

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____

Ville : _____

VOTRE INSTALLATEUR CHAUFFAGISTE

Raison sociale : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____

Ville : _____

CONDITIONS DE L'OFFRE

*Offre valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ⁽¹⁾, réservée aux particuliers à l'occasion de la réalisation d'une installation d'une chaudière gaz à condensation Viessmann. Pour bénéficier de l'offre le particulier doit adresser, ce coupon offre partenaires Antargaz/Finagaz 2019 (téléchargeable sur viessmann.fr), accompagné d'une copie de devis signé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 ⁽¹⁾, et de la facture acquittée datée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 (1), de votre RIB ou RICE avant le 15 janvier 2020 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **Partenariat Antargaz/Finagaz Viessmann 2019 - Facility N°181218 - 13844 Vitrolles Cedex.**

Pour tout renseignement (demande d'information, suivi de dossier) n'hésitez pas à contacter, pendant la validité de l'offre, par téléphone au 09 70 82 00 58, du lundi au vendredi de 9h à 19h. (appel facturé au prix d'un appel local depuis un poste fixe et au tarif pratiqué par votre opérateur depuis un mobile).

⁽¹⁾ Offre réservée aux particuliers et non cumulable avec les offres de financement Viessmann ou toute autre opération commerciale Viessmann en cours. Remboursement effectué par virement sous 6 semaines environ. Toute demande illisible, incomplète et/ou parvenue hors délai sera considérée comme nulle et ne pourra être prise en compte. S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, la Société Organisatrice et les gestionnaires de l'offre ne seront pas tenus responsables desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement. Conservez une copie de votre dossier avant envoi. L'envoi en recommandé avec demande d'avis de réception est conseillé. Les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement ne seront pas remboursés. Toute réclamation devra être faite avant le 28 février 2020.

Offre limitée à un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) et/ou par IBAN/BIC et valable uniquement en France Métropolitaine. Vos données personnelles font l'objet d'un traitement automatisé nous permettant notamment de promouvoir nos événements et nos produits et services. Si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations sur les offres Viessmann France SAS, il vous suffit d'adresser un email à l'adresse suivante : privacy@viessmann.fr. Conformément aux articles 38 à 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de directives sur vos données et d'opposition pour motif légitime, que vous pouvez exercer en adressant un email à l'adresse suivante : privacy@viessmann.fr

⁽²⁾ Dans le cadre d'un partenariat conclu avec Antargaz/Finagaz, Viessmann accorde un avantage au client final sur ces matériels s'ils sont installés par un professionnel.